







COUPE NATIONALE FUTSAL 2019-2020 *Note d'information*

CLUBS

Utilisation de la FMI afin de faciliter vos démarches mais aussi la remontée des résultats et des feuilles de match (**transmission dès dimanche soir avant 20 heures**)

* En cas de problème avec la FMI, le club recevant transmettra le résultat par mail au service compétitions dès dimanche soir avant 20 heures et la feuille de match papier est à envoyer pour le lundi 8h00 à l'adresse mail suivante competitions@laurafoot.fff.fr

ARBITRES

Les arbitres doivent faire parvenir leurs rapports disciplinaires A LA LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (et non au District) dans les 48 h EN UTILISANT OBLIGATOIREMENT LA RUBRIQUE MES RAPPORTS D'ARBITRAGE SUR MON COMPTE FFF (plus de rapport par mail, nouveauté voir notice)

En cas de RESERVE TECHNIQUE, envoyer le formulaire spécifique à télécharger sur l'espace personnel aux adresses indiquées sur ce dernier.

RAPPELS

Durée des rencontres :

La durée du match est de 40 minutes temps réel (2 x 20 mn) ou, en l'absence de chronométrage des arrêts de jeu, de 50 minutes (2 x 25 mn).

En cas de résultat nul à l'issue de la rencontre, il y aura une prolongation de 2x5 minutes.

En cas de résultat nul à la fin des prolongations, les équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but. Le nombre de tirs au but est de trois. En cas d'égalité, l'épreuve est poursuivie dans le même ordre, jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre au terme du même nombre de tentatives.

FRAIS D'ARBITRAGE ET DELEGATION

Pour les 3 premiers tours les frais d'arbitrage sont de 58€ par arbitre, à la charge des deux clubs.

(document recto/verso)

LICENCES DEMATERIALISEES

(Application stricte du document DTA - Section des Lois du Jeu)

Il n'y a plus de licences papier.

Les licences peuvent être présentées :

- soit sur la tablette dans le cas de l'utilisation de la FMI
- soit sur un smartphone ou une tablette avec l'application FOOTCLUBS COMPAGNON exclusivement,
- soit avec l'édition papier d'un listing des licences sur Footclubs (voir procédure « comment imprimer le listing de ses licenciés ? ». Dans ce cas le listing est conservé par l'arbitre qui le transmet dans les 24h00 pour vérification à la LAuRAFoot (de préférence scanné ou photographié par mail à competitions@laurafoot.fff.fr , sinon par courrier même si aucune réserve n'est déposée),
- soit le joueur présente une pièce d'identité et un certificat médical (application de la réglementation comme avant).

Siège social: 350b, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon

Etablissement: ZI Bois Joli II - 13, rue Bois Joli - 63800 Cournon d'Auvergne

Tél.: 04.72.15.30.30 / E-mail: ligue@laurafoot.fff.fr

N° SIRET: 779 825 702 0052

